
FONCIERE VOLTA SA

3 avenue Hoche

75 008 PARIS

Société Anonyme

au capital de 20 512 538 €uros

R.C.S PARIS 338 620 834

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES NFORMATIONS
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 5° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES
EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES
IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2016**

Pricewaterhouse Coopers Audit

63, rue de Villiers

92 210 NEUILLY SUR SEINE

Concept Audit & Associés

1-3 rue du Départ

75014 PARIS

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL
DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE
L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2016**

Aux Actionnaires
FONCIERE VOLTA
3, avenue Hoche
75008 Paris

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1.000,00 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

FONCIERE VOLTA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 2

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

Concept Audit & Associés



David Barouch

FONCIERE VOLTA
Société anonyme au capital de 22.310.290 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 Paris
338.620.834 R.C.S. Paris

ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 4. de l'article 238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 1.000,00 €.

A Paris, le 12 mai 2017



Le Président Directeur Général